

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS:
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS:
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :
A Lyon, Agence V. Fournier, 11, rue
Comfort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 2,
et l'AGENCE AUVAUGHNAN, rue de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

EN SENS CONTRAIRE

J'ai déjà eu occasion de vous signaler le très-intéressant phénomène qui se produit à Berlin, chaque fois que notre gouvernement porte un nouveau coup à l'Eglise. C'est une sorte de choc en retour, de mouvement réflexe.

La république fait elle un pas en avant dans la guerre qu'elle poursuit contre le clergé et la religion et s'éloigne-t-elle ainsi du Vatican, aussitôt M. de Bismarck se rapproche d'autant de la cour de Rome.

J'ai suivi très-nettement les diverses étapes de cette marche en sens opposé. Le chancelier de fer n'abandonne pas évidemment sa prudence ordinaire ; il va piano, mais il va sûrement, carrément. C'est exactement comme en 1870 ; tandis que nous reculons, il avance.

C'est ainsi que notre terrible ennemi vient de donner des gages de bonne volonté au Pape en donnant satisfaction aux catholiques prussiens. Un projet de loi qui règle le régime de l'Eglise en Prusse et qui continue l'œuvre réparatrice des lois du 13 juillet 1870 et du 31 mai 1882 a été déposé sur le bureau de la Seconde Chambre du Landtag.

La nouvelle législation laisse subsister, il est vrai, le principe coercitif des « lois de mai ». Mais, en pratique, elle l'amende au point de la dépouiller de la plupart de ses dispositions vexatoires et tyranniques.

La Germania reconnaît que le nouveau projet de loi politico-religieux constitue, au point de vue des intérêts catholiques, un progrès notable sur l'état de choses actuel. « En effet, bien que la notification obligatoire soit maintenue, le libre exercice du sacerdoce religieux, qui est accordé par le projet, est une concession importante. »

Or, pendant ce temps, que fait notre gouvernement. Il aggrave sa conduite anti-religieuse en décrétant chaque jour de nouvelles exactions contre les prêtres auxquels ne plaisent pas les manuels civiques. Et le Saint-Père, à bout de concessions, se demande s'il ne doit pas briser tout-à-fait avec la nation qui s'appela la fille aînée de l'Eglise.

Je trouve dans la Gazette de France la reproduction d'une conversation entre Sa Sainteté et « un diplomate distingué » qui écrit au journal légitimiste :

« Je viens de passer quelques jours à Rome, avec un ami, nous y avons vu en audience privée le Saint-Père, qui m'a paru, comme je vois aussi tous les jours, le dire, très-préoccupé de l'état de la France. Il nous a dit que si nos gouvernants « ne s'arrêtaient pas dans la persécution de l'Eglise, il faudrait qu'il se décidât à prendre lui-même, prochainement, des mesures pour les arrêter. Ma conscience ne peut me permettre, a-t-il ajouté, de tolérer plus longtemps l'état de chose qui existe en France. »

Ce langage est grave et dans le public qui approche du Vatican, on commente ces tendances que le pape ne cache plus. Les uns croient qu'il se résoudra à dénoncer le concordat, d'autres croient qu'il veut laisser la responsabilité de cet acte à nos gouvernants, mais qu'il interviendra, d'abord, par des peines canoniques directes.

Le « diplomate » en question ajoute que les agents de la triple alliance font, en ce moment, de grands efforts pour attirer la Papauté à elle, et la détacher ainsi de la France, dans toute la mesure possible.

Nes ennemis comprennent bien que si la Papauté se détache de nous, nous restons complètement seuls et sans alliés possibles. Il n'y a que les bousingots politiques qui nous gouvernent qui ne voient pas ce danger.

LETRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de L'Echo du Roannais).

Paris, le 9 juin 1883.

Le mois de juin est à peine commencé, et déjà bon nombre de députés quittent Paris. Ce sont

ceux surtout qui, faisant partie des conseils généraux doivent être soumis au renouvellement triennal. Prévoyant que la lutte sera vive, ils ne veulent pas perdre un instant pour chauffer leur candidature. Aussi la vie parlementaire va-t-elle de jour en jour perdre son animation. Déjà les différents groupes ne se réunissent plus, ceux de la Chambre ne pouvant parvenir à s'entendre, aiment mieux s'abstenir de se voir que de se quereller. Quant à ceux du Sénat, on les avait convoqués hier, mais peu de membres de la majorité avaient répondu à cet appel. Tous ceux qui étaient présents s'accordaient toutefois pour critiquer le projet de loi sur la réforme judiciaire. Selon eux, les pointages auxquels on s'est livré indiqueraient que la commission qui nommera les bureaux sera composée de la façon suivante : quatre commissaires qui seront hostiles au projet, trois qui ne l'accepteront qu'avec de profondes modifications, notamment la suppression de l'article 12, deux approuvant le projet sans restriction. Si ces prévisions se réalisent, le sort de la loi votée à la Chambre des députés est fort compromis.

Aussitôt cette grave question vidée au Sénat les Chambres se sépareront, et franchement c'est ce qu'elles peuvent faire de mieux. Si l'on établit, en effet, le bilan de la majorité du Parlement, on est surpris du peu de travaux qu'elle a expédiés ; elle éprouvait un peu de vigueur seulement lorsqu'il s'agissait de poursuivre l'œuvre démoralisatrice qu'elle a entreprise et continuée depuis six ans avec une tenacité de sectaire. Elle a ruiné jusqu'aux fondations l'édifice social et est restée par contre, impuissante à reconstruire quoique ce soit. Elle n'a eu qu'un seul objectif, la satisfaction de ses rancunes et de ses appétits. Partout où elle a trouvé quelque résistance légitime, elle la brisée, et personne n'ignore que la suspension de l'immovibilité, la loi nouvelle sur la magistrature ont été motivées par l'indépendance des juges qui n'ont pas voulu subordonner l'action de la justice à l'injustice des députés. Aussi prépare-t-on une rude besogne à ceux qui auront un jour la mission de balayer le terrain sur lequel la passion de nos législateurs accumule ruines sur ruines.

Sans compter que, pour le présent, cette conduite nous aliène toutes les sympathies des gouvernements étrangers. C'est ainsi que les nouvelles les plus graves nous arrivent de Rome, du Vatican, bien entendu. Le souverain Pontife commencerait à se lasser de voir notre gouvernement persévérer dans la voie de la persécution religieuse, malgré ses avis, et malgré les promesses contraires qu'il lui avait faites. Aussi aurait-il déclaré nettement à plusieurs Français qui avaient obtenu une audience, — et parmi lesquels se trouvaient même M. et Mme Lefebvre de Behaine — que si nos gouvernants ne se décidaient pas bientôt à changer d'attitude dans leur conduite à l'égard de l'Eglise, il se verrait obligé d'intervenir lui-même directement. « Ma conscience, aurait ajouté Léon XIII, ne me permet pas de tolérer plus longtemps l'état de choses qui existe en France. » Ces paroles sont graves, vous le voyez, et se passent de tous commentaires. Quelles seraient les mesures auxquelles Léon XIII a voulu faire allusion ? on se le demande non sans inquiétude. Interviendrait-il simplement par des peines canoniques directes ou dénoncerait-il le Concordat ? Je l'ignore ; mais bien des esprits sérieux espèrent que cette mesure suffira et fera sortir nos gouvernants de la triste voie dans laquelle ils se sont engagés vis-à-vis des catholiques.

On s'occupe toujours activement des réformes à opérer dans notre armée coloniale. Le ministre de la guerre vient de terminer son projet de loi sur l'armée d'Afrique et doit le déposer la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre. Ce projet, tend d'abord à ramener de 180 à 138 le nombre des compagnies de l'infanterie de marine, sans toutefois diminuer l'effectif en hommes de troupe que comporte actuellement cette troupe. Il serait alors formé quatre régiments d'infanterie de marine à 25 compagnies, dont 11 détachées aux colonies. Chaque régiment resterait constitué en France avec 12 compagnies formant 3 bataillons et 2 compagnies de dépôt. De la sorte, en cas de mobilisation, la division que doit fournir l'infanterie de marine se trouverait immédiatement constituée, 30 compagnies de 100 hommes chacune seraient spécialement affectées au service de la Cochinchine ; les 8 compagnies restantes formeraient un dépôt dont l'unique mission serait d'instruire et d'envoyer dans notre colonie les hommes nécessaires pour entretenir

au complet sa garnison. Les cadres des 42 compagnies d'infanterie de marine supprimées seraient utilisés dans la constitution de l'armée d'Afrique ; et, grâce à ces réformes, on parviendrait à réduire à une dizaine de millions le total des frais d'organisation des deux armées. Je dois ajouter que c'est au ministre de la marine seul qu'appartient d'accepter ou de repousser le projet du général Thibaudin. L'entente n'est pas faite encore à cet égard entre les deux départements, mais on travaille sérieusement à l'établir, et tout fait espérer que l'on réussira à bref délai.

Ces graves préoccupations n'empêchent pas les préparatifs pour la fête du 14 juillet. Ils sont déjà commencés au Trocadéro, qui sera décoré de 10.000 drapeaux illuminés au gaz de bas en haut, avec une nouvelle cascade comprenant des motifs de Falguière et de Fremiet, Fête nautique sur la Seine, feu d'artifice au Champ de Mars et dans plusieurs autres endroits. Quant à la statue de la République, elle sera décidément prête et pourra être hissée sur son piédestal dès les premiers jours de juillet. Son inauguration, le 14, aura lieu avec le concours des représentants du gouvernement, des membres des deux Chambres et du conseil municipal.

SAINT-FORGEUX.

AFFAIRES DU TONKIN

En présence du refus du gouvernement de communiquer le texte intégral du mémorandum arrêté entre le gouvernement chinois et notre ancien ministre à Pékin, M. Bourée, le public commence à douter de l'exactitude de l'analyse qu'en a donnée au Sénat M. le ministre des affaires étrangères. L'explication est d'ailleurs vraisemblable. Pourquoi, en effet, M. Challemel-Lacour ne publierait-il pas la pièce, si elle doit justifier ses assertions ?

Les dépêches relatives à la malheureuse affaire du Tonkin, ont à peine nommé le lieutenant de vaisseau vicomte de Marolles, qui a conduit le retraite après le mort du commandant Rivière. La vérité est que M. de Marolles a, par son sang-froid et son énergie rétabli pour un instant le combat ; et que s'il n'a pu sauver son malheureux commandant, il a du moins repris les pièces d'artillerie déjà au pouvoir de l'ennemi, et sauvé d'un désastre certain le reste de la petite troupe qui allait être exterminée. Ces faits sont trop à l'honneur du brave officier pour qu'ils restent indéfiniment dans l'oubli.

M. de Marolles est le neveu du général de Marolles, tué à l'assaut de la tour de Malakoff.

Cette très-ancienne famille est d'ailleurs souvent citée dans les fastes de notre histoire.

Les renseignements un peu étendus que les journaux reçoivent du Tonkin ne sont naturellement pas d'une date très-récente. Tels qu'ils sont, cependant, ils ne sont pas de nature à nous rassurer sur les difficultés de l'entreprise. Ainsi il ressort d'une correspondance en date du 20 avril publiée par le journal le Temps que les Annamites déploient une grande activité, qu'ils se sont fortifiés sur tous les points et qu'un renfort de six mille hommes était, en avril, indispensable à notre corps expéditionnaire.

OU EN SONT NOS FINANCES ?

Voici de nouveaux passages du procès-verbal de flagrant délit d'ignorance, d'incapacité, de gaspillage, de folie financière, en un mot, dressé par M. Leroy-Beaulieu contre les gouvernants que nous a donnés le suffrage universel depuis 1881.

Après avoir démontré, chiffres en main, que le premier déficit officiellement avoué, celui de l'exercice 1882, est en réalité de 157 millions, que celui de 1883 atteindra 445 millions, et que les perspectives de 1884 sont encore moins réjouissantes, puisque le budget de cet exercice se trouverait déjà, avant même sa naissance, en déficit de 200 millions. Il faudra, dit l'écrivain des Débats, une forte dose de résolution et de persévérance pour restaurer nos finances, aujourd'hui si ébranlées et si enchevêtrées. Ce n'est pas quelques points de détail qu'il faut modifier, c'est tout le système. On doit revenir à la pratique prudente de 1872 à 1877. Toute l'administration s'est depuis lors relâchée. La prodigalité des Chambres et l'affaiblissement de la prospérité publique ont été de pair. Les preuves de cette vérité abondent.

Les cinq années de la période 1878 à 1882 auront offert au monde ce spectacle inouï qu'en pleine paix, les budgets définitifs auraient excédé de 1 milliard 116 millions en

chiffres ronds les budgets de prévision, ce qui représente un écart moyen de 223 millions entre le budget définitif et le budget primitif. Cet écart est deux fois et demie plus grand que celui que l'on constatait dans la période, cependant beaucoup plus laborieuse et plus critique, de 1874 à 1877.

« Et en même temps que la moyenne des crédits supplémentaires ou extraordinaires triplait, les plus-values, atteignant d'abord des chiffres merveilleux, finissaient par s'éteindre presque complètement, si bien qu'elles devenaient insuffisantes pour parer aux crédits tardifs. »

D'autre part, doit-on faire fond sur une recrudescence prochaine des augmentations de rendement des impôts ? Non, répond M. Leroy-Beaulieu :

« L'augmentation de l'arrière et des frais de poursuite prouvent qu'un grand nombre des impôts sont à bout de forces. Et comment ne le seraient-ils pas, quand aux fléaux naturels dont ils subissent les coups vient se joindre depuis quelques années un accroissement presque constant des charges fiscales ? Les contributions ordinaires et extraordinaires locales s'accroissent, pour les luxueuses constructions d'écoles notamment, qui sont l'une des plus grandes folies de ce temps. L'Etat a beau dire qu'il n'a pas accru l'impôt foncier depuis le commencement du siècle, qu'il l'a même diminué jusqu'en 1852, il s'arrange, avec ses débauches de constructions, de manière que le nombre des centimes additionnels monte chaque année ; et le personnel nouveau, improvisé, qui a envahi presque partout les conseils municipaux et les conseils généraux, subissant docilement les incitations du Gouvernement, développe les budgets locaux à l'instar du budget de l'Etat. La France est pleine d'un bœuf à l'autre de grenouilles qui s'enlèvent pour jouer de l'importance et faire les personnages. »

Quoi d'étonnant que la fortune publique en maigrisse à vue d'œil !

INFORMATIONS

Deux élections sénatoriales ont lieu aujourd'hui dans les départements de Meurthe-et-Moselle et du Lot. Deux hommes distingués, sur lesquels tous les gens sensés peuvent compter comme défenseurs des principes essentiels que le gâchis régnant met en péril, MM. Pagès-Dupont et Welche sont, le premier à Cahors, le second à Nancy, les candidats du parti conservateur. Nous souhaitons ardemment leur succès qui, dans les circonstances présentes, aurait une importance exceptionnelle.

D'après les renseignements fournis par M. Charles Brun à la commission des récidivistes, la loi votée par la Chambre en première lecture entraînera une dépense de 12 millions pour la première année. La seconde année, les frais d'entretien et de surveillance s'éleveront à 4 millions auxquels il faudra ajouter bien entendu les frais de transportation.

Ces dépenses, on le voit, sont très élevées. M. Gerville-Réache, a reçu mission de vérifier à nouveau les chiffres. Prochainement la commission entendra encore le ministre de l'intérieur sur la question de la surveillance de la haute police. On se demande, dans ces conditions, à quelle date le rapport supplémentaire de M. Gerville pourra être déposé.

Le groupe de l'extrême gauche a décidé qu'il provoquerait avant la séparation du Parlement, une grande discussion sur la question du Tonkin.

Il sera décidé, dans une prochaine réunion sous quelle forme, question ou interpellation ce débat aura lieu et quels orateurs seront chargés de le soutenir.

La commission du divorce a repoussé le projet de loi par 4 voix contre 4.

Elle a adopté par 4 voix contre 4 le contre-projet Eymard-Duvernay, qui admet le principe du divorce, mais avec de nombreuses restrictions.

M. Jules Ferry, dans un récent entretien avec le ministre de l'intérieur, a appelé son attention sur l'attitude de certains sous-préfets accusés d'avoir des intelligences avec de hauts personnages du parti réactionnaire.

Le déficit dans le rendement des contributions indirectes, qui était de 3 millions et demi pour la première quinzaine de mai, s'est élevé pour l'ensemble du mois à 8 millions et demi.

Les journaux républicains sont bourrés d'extraits du cinquième et dernier volume de la *Légende des siècles* de Victor Hugo, qui a paru hier.

Comme toutes les œuvres récentes du grand écrivain, ce volume est composé de pièces faites quand il était poète et de pièces faites depuis qu'il n'est plus qu'un fétiche républicain.

Il en résulte un salmigondis inouï de génie et de gâtisme, dans lequel l'échafaud de Louis XVI est dépeint ruisselant de salut et d'horreur ; le tout est mélangé de pas mal de polissonneries séniles.

Un nouvel exploit à ajouter à tous ceux par lesquels l'administration de la ville de Paris a signalé son intolérance et sa haine à l'égard des emblèmes du culte. Plusieurs journaux, ce matin, annoncent que le conservateur du Père-Lachaise a reçu l'ordre de faire enlever la croix qui surmonte l'entrée du cimetière, et que cette croix a été déposée hier dans le magasin de la nécropole.

D'après une lettre adressée aux préfets par le ministre, les gardes mines devront simplement constater les accidents survenus dans les mines sans donner leur appréciation. L'ingénieur des mines seul est chargé d'émettre un avis. Quant aux constatations, elles devront être faites hors de la présence des directeurs, ingénieurs et employés des compagnies.

MONSIEUR THIBAUDIN

M. Thibaudin a conféré avec la commission de l'armée au sujet de la loi d'avancement. Quelques journaux ne manqueront pas de donner le résumé de l'opinion du ministre de la guerre, et des arguments qu'il a fait valoir en faveur de son projet. Ce qui est vrai, c'est que son audition n'a été qu'un long dialogue avec les membres de la commission. En un mot, on a joué aux propos interrompus. Cet infortuné ministre avait devant lui un paquet de notes rédigées par ses bureaux, mais dont il n'a pas su se servir au dernier moment. La mémoire lui fait défaut, et, aux objections qui lui étaient adressées, il répondait invariablement : *Tricoche m'a assuré que cette disposition est excellente.* Fatigués d'une audition ministérielle sans utilité, les membres de la commission ont cessé d'interroger M. Thibaudin. L'un d'eux en se retirant n'a pu s'empêcher de crier : *Décidément, ce pauvre Thibaudin, non-seulement il ne comprend rien, mais il ne peut pas parvenir à se faire comprendre.*

En résumé la commission maintient son projet dont nous publierons prochainement les dispositions.

SÉNAT

Séance du 9 juin 1883.

La séance est ouverte à 2 heures 15 minutes, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort.

La discussion sur les tribunaux et chambres de commerce est reprise.

M. DAUPHINOT rappelle l'origine des chambres de commerce. Il établit qu'on ne saurait faire nommer les membres des chambres de commerce par des hommes que rien n'intéresse dans les questions débattues dans ces chambres.

M. LE BASTARD, rapporteur, estime qu'il faut prendre l'avis de tout le monde, c'est pourquoi il repousse toute restriction au chiffre des électeurs de la Chambre de com-

merce. Il ne veut point d'une aristocratie d'électeurs, ni d'une catégorie d'électeurs.

M. ANGEL, au nom de la minorité de la commission, soutient l'amendement de M. Dauphinot qu'il a signé de concert avec lui. Il rappelle que cet amendement n'a été repoussé dans la commission qu'à une voix de majorité.

L'amendement de M. Dauphinot est mis aux voix. Il est adopté par 141 voix contre 109.

L'article 21 est adopté sans discussion.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet relatif à la naturalisation des enfants mineurs nés d'une femme française mariée à un étranger.

Le projet est adopté.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 juin (suite).

Après l'interpellation Bourgeois, l'ordre du jour appelle la discussion de la proposition Bernard-Lavergne, portant autorisation temporaire de verser de l'alcool sur les vins de 1882, moyennant un droit de 20 fr. par hectolitre.

M. BERNARD-LAVERGNE dit que la mesure qu'il propose a pour objet de sauver une récolte que la chaleur de l'été fera perdre si on ne lui ajoute pas une certaine quantité d'alcool.

M. RASPAIL combat la loi qui, dit-il, est préjudiciable à l'hygiène publique et favorise la fraude.

M. le ministre des finances se range à l'avis de M. Bernard-Lavergne ainsi que M. Fouquet.

Malgré les objections de MM. Guichard et Michaud, la chambre décide, par 264 voix contre 231 qu'elle passera à la discussion des articles.

TUNISIE.

Un décret, approuvé par le gouvernement français et contresigné par le bey, vient d'être rendu aux étrangers la compétence des tribunaux français récemment institués à Tunis.

On voit d'ici le but de cette mesure : arriver à la suppression des capitulations en prouvant que les tribunaux consulaires étrangers sont inutiles. L'intention est sans doute excellente, mais nous nous demandons combien de puissances vont accepter les tribunaux français pour leurs nationaux. Jusqu'à présent, ce nombre est représenté par le chiffre zéro.

Espagne.

On télégraphie de Xérès :

3 batteries du 2^e régiment d'artillerie sont arrivées ici en route pour Cadix.

Il est arrivé également des soldats envoyés pour aider les travaux de la moisson.

Les internationalistes s'agitent et redoublent d'efforts pour entretenir l'excitation et la grève et favoriser le départ des ouvriers portugais.

L'opinion publique attend avec impatience le résultat du procès pendant lequel l'ordre n'a pas été troublé.

Irlande.

Le corps de M. Jury a été exhumé, et que l'estomac et une partie des intestins ont été remis au chimiste du gouvernement, chargé de rechercher des traces de poison.

Le *Central News* apprend que les autorités

anglaises ont offert au dénonciateur James Carey une place de garde-chiourme ou un autre emploi inférieur dans une prison quelconque d'Angleterre, estimant que, pour un certain temps, cette position était la seule où Carey se trouverait en sûreté. Ce dernier, toutefois, a décliné l'offre du gouvernement.

Kelly, le dernier des condamnés pour le crime de Phoenix Park, a été exécuté hier matin à huit heures.

Vatican.

Le *Monteur de Rome*, rééditant en termes très vifs une nouvelle qui a circulé ces jours derniers, se déclare « à même d'assurer que le saint-père n'a envoyé aucune lettre à M. le président de la République ».

Le bruit court, d'après des lettres particulières de Rome, qu'un incident très caractéristique se serait passé au Vatican ces jours derniers, au cours d'une audience accordée par le souverain-pontife à M. Lefebvre de Béhaine, notre ambassadeur, et à Mme Lefebvre de Béhaine.

Le pape se serait exprimé, au sujet de la persécution religieuse en France et des actes auxquels il pourra se trouver contraint à l'égard de notre pays, avec une telle énergie et un tel accent, que Mme Lefebvre de Béhaine, saisie d'émotion, se serait évanouie en sortant du cabinet du pape.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'incident aurait produit une vive sensation au Vatican.

UN FILS DE GARIBALDI

Nous avons annoncé la manifestation que les radicaux préparent, à Paris, à l'occasion de l'arrivée des fils de Garibaldi et du député Cavalotti. Le *Gaulois* dit à ce sujet :

« Que vont dire les frères et amis ? »

« Une plainte en escroquerie a été déposée à Rome contre Ricciotti Garibaldi. Au mois de décembre dernier, Ricciotti, se trouvant à court d'argent, emprunta pour deux mois, au professeur Pareto, une somme de trois mille francs. Pour garantie de ce prêt, il remit au professeur un vase artistique qui disait-il valait vingt mille francs. Le prêteur, n'entendant plus parler de son débiteur, conçut quelques soupçons et fit examiner le vase par d'habiles experts, qui l'estimèrent cinquante francs.

« L'affaire en est là. »

Il est probable que les francs-maçons qui détiennent le gouvernement en Italie vont essayer de l'effouffler. Mais il est quand même probable que Ricciotti se dispensera d'accompagner son frère Menotti et son beau-frère Canzio dans leur visite à Victor Hugo.

LES TORTIONNAIRES ET LA VICTIME

(Au Conseil municipal de Paris.)

LE PRÉSIDENT. — Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion sur le chemin de fer métropolitain.

LE CITOYEN CATTIAUX. — Citoyens, il y a aujourd'hui trois semaines que le citoyen préfet de la Seine n'est venu au milieu de nous.

LE CITOYEN ELAUX. — C'est un insolent.

LE CITOYEN JOFFRIN. — C'est un muille.

LE CITOYEN CATTIAUX. — M. Oustry nous boude. Il fait la coquette avec nous. Il attend des excuses de la part des intrusants du conseil. Si ça ne fait pas pitié !

LE CITOYEN MESUREUR. — Oh ! la la !

LE CITOYEN MATHE. — Malheur !

LE CITOYEN AMOUREUX. — Maladie !

LE CITOYEN CATTIAUX. — Il faut relever cet insolent défi, citoyens. L'honneur de

l'intransigeance le veut. Déjà, nous avons rogné à ce misérable ses frais de représentation, sa voiture. C'était bien. Mais le soin de notre légitime vengeance réclame mieux encore. Nous voici réunis pour chercher une satisfaction éclatante à notre honneur outragé... Voyons, qu'est-ce qu'on propose ? Qui demande la parole ?

LE PRÉSIDENT. — Messieurs, il me semble que la question du Métropolitain...

LE CITOYEN MESUREUR. — J'ai une idée. Je demande que chacun de nous se relaye tous les soirs pour aller couper et fourrer du erin dans le lit de cette canaille d'Oustry.

LE CITOYEN FIAUX. — Et pour lui semer des pois fulminants sous ses tapis.

LE CITOYEN JOFFRIN. — La même idée, en plus grand : au lieu de pois fulminants, on mettra de la dynamite.

LE CITOYEN CATTIAUX. — L'honorable citoyen Joffrin va peut-être un peu loin. La dynamite fait de profondes mutilations qui...

LE CITOYEN AMOUREUX. — Eh bien ! vous êtes vétérinaire, vous le soignerez. (*Hilarité à laquelle prend part l'honorable Cattiaux lui-même.*)

LE CITOYEN MESUREUR. — Citoyens, reprenons notre sang-froid. La grande voix du peuple de Paris nous convie à exercer de sérieuses représailles contre un préfet qui nous brave. Mais la vengeance, a dit un ancien, c'est le bon à la mode, ça aime à être mangé froid. Je propose qu'on nomme une commission chargée d'examiner tous les tourments, tous les supplices connus dans l'antiquité et dans les temps modernes. Nous avons le brodequin, le fer rouge, la goutte d'eau tombant du plafond sur un crâne. (M. Oustry est chauve, ce qui sera un raffinement dans la torture.)

LE CITOYEN AMOUREUX. — Bien ! très bien !

LE CITOYEN MESUREUR, continuant. — Les ongles arrachés un à un avec des tenailles...

LE CITOYEN JOFFRIN. — Très bien ! Bravo !

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, la question du Métropolitain...

LE CITOYEN MESUREUR, au président. — Allez vous rasseoir, avec votre Métropolitain. (*A l'assistance.*) En voilà un raseur ! Je continue. Nous avons encore à choisir entre l'écartèlement, la pendaison, la vivisection, le bâcher...

LE CITOYEN JOFFRIN. — Un fauteuil d'orchestre pour la représentation du *Roi s'amuse*. (*Oh ! Oh ! marques de pitié dans l'assistance.*)

LE CITOYEN MESUREUR. — J'en passe, citoyens, et des meilleurs. Et maintenant, vous avez la parole. De tous ces supplices, quel est celui que vous adptez ?

Tous, agitant les bras en l'air. — Tous ! nous, les adoptons tous. Vive la Commune !

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, le Métro...

M. CATTIAUX, au président. — Fermez donc votre plomb !

La séance est levée au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

(Chez M. Oustry.)

M. OUSTRY, seul.

Non, je n'y retournerai pas, dans cette caverne. Non, je ne veux pas les revoir ces hurleurs... Et dire que j'aurai toute ma vie combattu et souffert pour la République, que j'aurai été une victime de 2^e Décembre, du 21 mai et du 16 mai, et que cela ne m'aura servi qu'à être aujourd'hui insulté, vilipendé, menacé, comme un simple Haussmann, comme un simple Ferdinand Duval, comme n'importe quel suppôt de la réaction ! Non, en vérité, c'est trop fort. (*Il se lève et regarde autour de lui.*) Personne ne me regarde, personne ne m'entend... Vive le Roi !!!

(Clairon) BIXIOT.

— quoi qu'il fasse — d'une amoureuxse odeur de pâtisserie et d'anis.

Il lui fait sa maugrabine ! Il la veut ! il l'aura !

Mais c'en est pas une mince affaire ! Retrouver dans une ville de cent mille âmes une personne dont on ne connaît que l'haléme, les pantouffles et la couleur des yeux ; il n'y a qu'un Tarasconnais, fera d'amour, capable de tenter une pareille aventure.

Le terrible c'est que, sous leurs grands masqués-blancs, toutes les Mauresques se ressemblent ; puis des dames ne sortent guère, et quand on veut en voir, il faut monter dans la ville haute, la ville arabe, la ville des *Tours*.

Un vrai coupe-gorge, cette ville haute. De petites ruelles noires, très étroites, grimant à pic entre deux rangées de maisons mystérieuses dont les toitures se rejoignent et font tunnel. Des portes basses, des fenêtres toutes petites, muettes, tristes, grillagées. Et puis, de droite et de gauche, un tas d'échoppes, très sombres où des *Tours* farouches à têtes de forbans — yeux blancs et dents brillantes — fument de longues pipes, et se parlent à voix basse comme pour couter de mauvais coups...

Dire que notre Tartarin traversait sans émotion cette cité formidable, ce serait mentir. Il était au contraire très-ému, et dans ces ruelles obscures dont son gros ventre tenait toute la largeur, le brave homme n'avancait qu'avec la plus grande précaution, l'œil aux aguets, le doigt sur la détente d'un revolver. Tout à fait comme à Tarascon, en allant au cercle. A chaque instant il s'attendait à recevoir sur le dos toute une dégringolade d'eunuques et de janissaires, mais le désir de revoir sa dame lui donnait une audace et une force de géant.

(A suivre.)

AVENTURES PRODIGIEUSES DE TARTARIN de TARASCON

Par ALPHONSE DAUDET.

DEUXIÈME ÉPIQUE

A TARASCON

Malheureusement la grande route de Mustapha semblait s'être allongée depuis la veille, il faisait un soleil, une poussière ! La tente était d'un lourd... Tartarin ne se sentait pas le courage d'aller à pied jusqu'à la ville, et le premier omnibus qui passa, il fit signe et monta dedans...

Ah ! pauvre Tartarin de Tarascon ! Combien il aurait mieux fait pour son nom, pour sa gloire, de ne pas entrer dans cette fatale guimbarde et de continuer pedestrement sa route au risque de tomber asphyxié sous le poids de l'atmosphère, de la tente-abri et de ses lourds fusils rayés à doubles canons...

Tartarin étant monté, l'omnibus fut complet. Il y avait au fond, le nez dans son bréviaire, un vicar d'Alger à grande barbe noire. En face, un jeune marchand maure, qui fumait de grosses cigarettes. Puis un matelot maltais, et quatre ou cinq Mauresques masquées de linges blancs, et dont on ne pouvait voir que les yeux. Ces dames venaient de faire leurs dévotions au cimetière d'Abdel-Kader ; mais cette visite funèbre ne semblait pas les avoir attristées. On les entendait rire et jacasser, entre elles sous leurs masques, en croquant des pâtisseries.

Tartarin crut s'apercevoir qu'elles le regardaient beaucoup. Une surtout, celle qui était assise en face de lui, avait planté son regard dans le sien, et ne le retira pas de toute la route. Quoique la dame fût voilée, la vivacité de ce grand œil noir allongé par le khol, un poignet délicieux et fin chargé de bracelets d'or qu'on entrevoyait de temps en temps entre les voiles, tout le son de la voix, les mouvements gracieux, presque enfantins de la tête, disait qu'il y avait là-dessous quelque chose de jeune, de joli, d'adorable... Le malheureux Tartarin ne savait où se fourrer. La carresse muette de ces beaux yeux d'Orient le troublait, l'agitait, le faisait mourir, il avait chaud, il avait froid...

Pour l'achever, la pantoufle de la dame s'en mêla ; sur ses grosses bottes de chasse, il la sentait courir, cette mignonne pantoufle, courir et frétiller comme une petite souris rouge. Que faire ? Répondre à ce regard, à cette pression ? Qui, mais les conséquences... Une intrigue d'amour en Orient, c'est quelque chose de terrible !... Et avec son imagination romanesque et méridionale, le brave Tarasconnais se voyait déjà tombant aux mains des eunuques, décapité, mieux que cela peut-être, cousu dans un sac de cuir, et roulant sur la mer, sa tête à côté de lui. Cela le refroidissait un peu. En attendant, la petite pantoufle continuait son manège, et les yeux d'en face s'ouvraient tout grands vers lui comme deux fleurs de velours noir en ayant l'air de dire :

— Quelle nous l'arrêta. On était sur la place du Théâtre, à l'entrée de la rue Bab-Azoum. Une à une, empressées dans leurs grands pantalons et serrant leurs voiles contre elles avec une grâce sauvage, les Mauresques

descendirent. La voisine de Tartarin se leva la dernière, et en se levant son visage passa si près de celui du héros qu'il effleura de son haleine, un vrai bouquet de jeunesse et de fraîcheur, avec je ne sais quel arrière-parfum de jasmin, de musc et de pâtisserie.

Le Tarasconnais n'y résista pas. Ivre d'amour et prêt à tout, il s'élança derrière la Mauresque... Au bruit de ses buffleteries, elle se retourna, mit un doigt sur son masque comme pour dire « chut ! » et vivement, de l'autre main, elle lui jeta un petit chapelet parfumé, fait avec des fleurs de jasmin. Tartarin de Tarascon se baissa pour le ramasser ; mais comme notre héros était un peu lourd et très chargé d'armures, l'opération fut assez longue...

Quant il se releva, le chapelet de jasmin sur son cœur, — la Mauresque avait disparu.

VIII

LIONS DE L'ATLAS, DORMEZ !

Lions de l'Atlas, dormez ! Dormez tranquilles au fond de vos retraites, dans les aloès et les cactus sauvages... De quelques jours encore, Tartarin de Tarascon ne vous massacrera point. Pour le moment, tout son attirail de guerre — crosse d'armes, pharmacie, tente-abri, conserves alimentaires, — repose paisiblement emballé à l'hôtel d'Europe, dans un coin de la chambre 36.

Dormez sans peur, grands lions roux ! Le Tarasconnais cherche sa Mauresque. Depuis l'histoire de l'omnibus, le malheureux croit sentir perpétuellement sur son pied, sur son ventre pied de trappeur, les frémissements de la petite souris rouge, et la brise de mer, en effleurant ses lèvres, se parfume toujours

CHRONIQUE RÉGIONALE

Un document intéressant. — Le *Mémorial de la Loire*, ne doute pas que le Sénat ne ratifie le projet de loi contre la magistrature récemment adopté par la Chambre; aussi assure-t-il qu'on peut, dès aujourd'hui, coller sur les murs et publier dans les journaux l'annonce suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS
Aux gens sans place, fruits secs, déclassés, bohèmes, ratés du département de la Loire.

Les personnes qui désirent profiter de la suspension de l'immovibilité pour entrer dans les rangs de la prochaine magistrature doivent adresser franco leur demande à MM. Audifred, Bertholon, Brossard et Levet, députés de la Loire.

Pour être classés, les demandes devront être accompagnées des pièces suivantes :

- 1° Certificats de bonne vie et mœurs opportunistes ;
- 2° État des services que le candidat aux fonctions de juge a rendus ou pourra rendre, soit en matière électorale, soit en matière judiciaire, au parti opportuniste en général et, en particulier, aux députés sus-nommés.

N-B. — L'Agence Audifred-Bertholon-Brossard et Levet recevra également toutes les dénonciations contre les magistrats actuellement en fonctions.

Les amateurs ne manqueront pas ; on en trouve bien pour épouser la jeune fille qui a commis une faute et celle qui a une tête de mort. A défaut de dot, on se contente d'appointments ; la considération vient quelques fois par surcroît, surtout lorsque la dot est grosse ou lorsque les appointments relèvent le prestige de l'appointé.

Cour d'assises de la Loire. — C'est demain lundi, à 9 heures du matin, que commence à Montbrison la 2^e session de 1883.

Nous avons donné, lundi dernier, le rôle des fixations pour la première semaine.

Voici la fin de ce rôle :

- LUNDI 18 JUIN.**
Guérin Claude : vols qualifiés.
- MARDI 19 JUIN.**
1^{er} Didier Laurent : attentat à la pudeur.
2^o Schwahz François-Antoine : banqueroute frauduleuse.
- MERCREDI 20 JUIN.**
1^{er} Marcelot Pierre : attentat à la pudeur.
2^o Frécon Françoise : faux et vols.
- JEUDI 21 JUIN.**
Auger : incendie.
- VENDREDI 22 JUIN.**
1^{er} Rozel Hippolyte : attentat à la pudeur.
2^o Lyonnet : abus de confiance.

Nominations dans le clergé. — M. Godard, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Saint-Jean-Soleymieux.

M. Passot, vicaire de Joux, a été nommé vicaire de Moingt.

M. Preynat, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte.

M. Bourrin, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Reigné.

M. Talon, nouveau prêtre, a été nommé professeur à l'école cléricale de Saint-Paul.

Travailleurs militaires. — Les cultivateurs de l'arrondissement de Roanne désirant employer des militaires aux travaux de la récolte devront faire parvenir leurs demandes à la préfecture de la Loire par l'intermédiaire de M. le sous-préfet de Roanne.

Gendarmerie. — D'après un de nos confrères, l'Administration civile profiterait du passage à Roanne de M. l'inspecteur général de gendarmerie Stefani pour renouveler sa demande de division de la circonscription de la brigade de St-Symphorien-de-Lay en deux brigades distinctes, et la désignation d'un maréchal-des-logis pour commander la brigade de Charlieu.

Conseil municipal de Roanne. Séance du 7 courant. — Voici un compte-rendu sommaire des décisions prises dans cette séance :

Lycée national de filles. — M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet, en réponse à laquelle il propose, en attendant l'accomplissement des formalités réglementaires, de demander l'autorisation de passer sans retard un acte de vente avec Mme Charvondier, et d'obtenir de M. le ministre de l'Instruction publique la nomination de Mme Dardes comme directrice provisoire du nouveau lycée, à partir du mois d'août prochain. Ces propositions sont adoptées.

Octroi. — Caisse de retraite municipale. — Sur la proposition du déposé en chef, le conseil décide que les agents de l'octroi n'auront pas à subir, au profit de la caisse de retraite municipale, la retenue de 25 p. 100, prévue par le décret de 1809, sur les parts d'amende leur revenant dans la répartition des transactions sur procès-verbaux.

Octroi. — Déplacement de trois bureaux. — M. le préposé en chef, ayant proposé le déplacement des bureaux de Mably, de la route de Charlieu et du Canal, le conseil nomme une commission pour examiner l'affaire.

Avis sur changement de foire à Briennon. — Le conseil donne un avis favorable pour un report de date du 20 juillet au lundi après le premier dimanche du mois d'août.

Indemnité pour alignement. — Sur une ré-

clamation formée par M. Brissac, le conseil autorise M. le maire à traiter pour une parcelle de terrain devenue improductive par suite de rectification à l'alignement de la rue Bravard.

Création d'une place au faubourg Mulsant. — Approbation des plans et renvoi à la commission du budget pour les voies et moyens.

Comptes administratifs. — Sur le rapport de la commission du budget, le conseil approuve le compte administratif de 1882, le compte de gestion du receveur, vote le budget additionnel, donne un avis favorable au compte de la caisse d'épargne.

Application de la loi sur l'enseignement à Roanne. — La commission scolaire de notre ville a décidé que les noms des pères de famille ci-dessous seront affichés pendant quinze jours à la mairie :

Cortet père, rue Lamure ; Pion, route de Paris ; Espenet père, à la Farge ; pour ne s'être pas présentés devant la commission scolaire.

Jeandet ; Beauvoir ; Depalle ; Murard ; parce qu'ils ont retiré leurs enfants des écoles avant l'âge légal.

Dufaut, à Matel, parce que son fils ne fréquente aucune école.

La Saint-Médard. — L'Echo du Roannais, encore à la fleur de l'âge, ignore les vieux proverbes ; mais, son ancien, le Journal de Roanne, n'a garde de les oublier et, à propos de la Saint-Médard (vendredi, 8 Juin) dont la soirée a été pluvieuse, il disait hier : « Les marchands de parapluies sont aux anges, et ceux d'eaux minérales sont désespérés ; les cerises tremblent pour leurs queues, tandis que les meuniers sont dans la joie. Les grenouilles jubilent, pendant que les hôteliers des villes d'eau vont s'arrachant les cheveux. »

« Il a plu hier, jour de la fête de saint-Médard !!! »

« Il a plu, et, suivant le veil adage, il va pleuvoir ainsi quarante jours de suite, à moins que des saints secs, tels que saint Gervais et saint Protais, ne nous prennent sous leur protection mardi 19 courant. »

« Et le vilain temps de l'année dernière recommencera, avec sa triste séquelle de dimanches où il faudra garder la maison, et de vin qu'on ne peut ni conserver ni avaler sans envoyer au diable tous les saints mouillés qui ont pris part à sa perpétration. »

« Enfin attendons ; par la bonne raison qu'il y a rien de mieux à faire. »

Cette dernière phrase est d'un philosophe.

Classe 1883. — Les jeunes gens de Roanne faisant partie de la classe 1883 sont invités à une réunion générale, qui aura lieu le dimanche, 17 courant, à neuf heures du matin, salle du café Gourlat, rue Brison. Il s'agit de l'organisation d'un bal suivi d'un banquet.

Conférence révolutionnaire. — L'heure à laquelle nous paraissions le dimanche nous permet encore de donner le programme de la petite fête annoncée hier.

Donc aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, aura lieu, salle Valentino, une conférence publique et contradictoire organisée par la ligue anarchiste révolutionnaire de Roanne.

Ordre du jour : *De la révolution*, par le citoyen Ramet ; *Ce qu'est l'anarchie*, par le citoyen Tricot. Les deux orateurs sont lyonnais.

Prix d'entrée : 25 centimes. Le produit sera affecté aux familles des détenus politiques, ainsi que nous l'avions déjà dit.

Parreux. — La question des eaux au Coteau. — Le Coteau, dont la population agglomérée atteindra bientôt 3,000 âmes, souffre depuis longtemps après une eau saine et abondante ; cette localité n'est actuellement alimentée que par 67 puits, dont quelques uns seulement fournissent un eau de bonne qualité et dont les deux tiers tarissent dans les étés chauds. En outre aucun de ces puits n'appartient à la commune.

Pour faire cesser cet état de choses. Un projet d'alimentation a été étudié, il y a quelque temps et soumis à une enquête.

Cette enquête a été close dernièrement et vendredi, à 10 heures du matin, s'est réunie à la sous-préfecture la Commission désignée par M. le Préfet de la Loire pour prendre connaissance des déclarations consignées au registre de l'enquête. Elle devait donner son avis tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions posées.

La Commission a été unanime à donner un avis favorable et à demander la déclaration d'utilité publique.

Mais le propriétaire de la source qui doit fournir l'eau d'alimentation, M. le vicomte de Rainneville, soulève de sérieuses objections et elles donneront probablement lieu à procès, si l'Administration se refuse à en tenir compte.

Charlieu. — Jeudi dernier, un terrible accident s'est produit dans la commune de Mars.

Le sieur Philippe Disson, chaudronnier-plombier, demeurant rue Mercière à Charlieu, était occupé à placer des chénaux sur le bord de la toiture d'une maison située le long de la route de Charlieu à Cours, lorsqu'un morceau de zinc, sur lequel il s'appuyait, s'étant rompu brusquement il perdit l'équilibre et tomba dans le vide.

Les témoins de l'accident le relevèrent et le transportèrent à son domicile ; mais les médecins appelés pour le soigner, MM. les docteurs Beraud et Barbot, constatèrent plusieurs fractures aux parties de la hanche et du bassin sur lesquelles la chute avait eu lieu, en même temps que diverses lésions internes graves. Le blessé, quoique ayant conservé toute sa connaissance, se trouvait dans un état d'affaiblissement extrême qui faisait mal augurer des suites de ce déplorable accident. En effet, quelques heures plus tard, dans la nuit, le malheureux rendait le dernier soupir.

St-Haon-le-Châtel. — Empoisonnement par les champignons. — Mardi dernier, Mme Gatheron, d'Ambierle, allant chercher dans son jardin une salade, découvrit un magnifique champignon dont la grosseur et surtout l'aspect appétissant la séduisirent ; elle le cueillit et l'apprêta pour son dîner.

Mais, en dépit de sa superbe enveloppe rose, le champignon était vénéneux et, à peine l'eut-elle mangé, Mme Gatheron fut prise d'affreuses douleurs d'entrailles, bientôt suivies de violents vomissements. Il n'y avait pas à se tromper à ces symptômes ; elle était empoisonnée. On courut chez M. le docteur Gourre qui, à l'aide d'un puissant contre-poison arrêta les progrès de l'intoxication. Aujourd'hui l'imprudent est rétablie.

Les armes à feu. — Le même jour et à Ambierle également, un incident d'une autre nature, mais qui aurait pu, lui aussi, avoir des suites graves, s'est produit chez M. Claude Lerck, buraliste et cafetier.

Entouré de quelques amateurs d'armes à feu, M. Lerck leur faisait admirer un fusil-canne et, pour mieux leur faire comprendre l'ingénieux mécanisme de cet engin, il glissa une cartouche dans le canon. Puis, croyant sans doute que le chien était au cran de sûreté, il pressa la détente, peut-être sans s'en douter. Toujours est-il que le coup partit au milieu du groupe et que la charge de plomb alla se loger dans le mur, où elle fit un grand trou.

Les assistants en ont été quittes, en somme, pour un désagréable moment de surprise ; surtout M. Lerck qui, pendant quelques secondes, craignit d'avoir blessé une des personnes qui l'entouraient et pensa un instant tomber en syncope tant son émotion était vive.

Bélits de pêche. — Les procès-verbaux ont continué à pleuvoir tous ces temps-ci sur les pêcheurs trop passionnés pour leur art et hier, pendant près d'une heure, le tribunal correctionnel a prononcé contre les délinquants une série de condamnations dont voici le relevé :

- Claude Depaix, 14 ans, de Roanne, domestique à St-Maurice, 5 fr.
- Simon Mondière, 32 ans, teinturier, à Roanne, 5 fr.
- Marius Buquet, 16 ans, tisseur, au Coteau, 5 fr.
- Antoine Sotton, 17 ans, bourrellier, au Coteau, 5 fr.

Claude Goutorbe, 42 ans, de St-Priest-la-Prugne, colleur à Roanne, 5 fr.

François Baudinat, 20 ans, teinturier à Roanne, 5 fr.

Frédéric Cuissard, 38 ans, de Montretier, représentant de commerce au Coteau, 5 fr.

Pierre Décoret, 14 ans, de St-Martin-d'Estreux, teinturier à Roanne, 5 fr.

Jacques Nicolas, 16 ans, d'Arleuilles, tisseur à Roanne, 5 fr.

Mais tout cela n'est que du menu fretin, nous arrivons maintenant aux grands coupables :

- Pierre Lefort, 19 ans, de St-Germain-Laval, domestique à Nollieux, Antoine Senord, 19 ans, également de St-Germain-Laval et Simon Thévenet, 20 ans, de l'Hôpital-sous-Rochefort, tous deux cultivateurs à Nollieux, 10 fr. d'amende chacun.
- Abel Rivet, 13 ans, typographe à Roanne, 10 fr.
- Pierre Nicoux, 21 ans, de Chandon, tisseur à Roanne, 10 fr.

Puis, à présent, la série des criminels endurcis :

Philibert Fleury, 29 ans, mécanicien à St-Germain-Laval, 16 fr.

Pierre Ray, 29 ans, d'Artaix, cultivateur à Pouilly-sous-Charlieu, pour transport de poissons, 16 fr.

Joseph Valentin, 28 ans, de Thel, domestique à St-Victor-sur-Rhins, et Claude-Marie Barberet, 40 ans, cultivateur à St-Victor-sur-Rhins, 16 fr. d'amende chacun pour détention d'engins de pêche prohibés.

Et pour finir, la plus grosse condamnation : Antoine Alexandre, 26 ans, tisseur à Roanne, 15 jours de prison et 100 fr. d'amende.

Voilà qui va fournir à nos députés et conseillers généraux opportunistes d'excellentes occasions de prouver leur influence ; ce n'est pas en ce moment qu'ils refuseront de demander la grâce des délinquants.

Arrondissement de St-Etienne.

Manifestation anarchiste. — Un des organes du parti annonce pour le 16 juin une manifestation à la Ricamarie. Celle qui a eu lieu à cette date l'année dernière amena un peu de désordre et eut son épilogue en police correctionnelle.

Bordat aîné fut, à cette occasion, condamné à un mois de prison.

Arrondissement de Montbrison.

Accident mortel. — Mercredi, dernier, le sieur Brun Michel, demeurant à Boën, tra-

vailait à une maison en construction ; arrivé à la hauteur du premier étage, il perdit l'équilibre entraînant dans sa chute l'échelle qui vint le frapper à la tempe droite. La mort a été instantanée.

RHONE. — La caisse d'épargne de Tarare. — Le sous-préfet de Villefranche est allé hier à Tarare pour offrir, au nom du gouvernement, la somme de 400,000 fr., ce qui ferait une somme de 350,000 fr. restant à payer soit par la ville, soit par les administrateurs.

Le Conseil municipal vient de se réunir et a refusé les offres du sous-préfet.

Accident mortel. — Jeudi, vers minuit, le sieur Damé, vigneron à Marnant, revenait de la foire de Thizy ; il suivait un petit sentier lorsqu'en arrivant devant une carrière de pierres il y est tombé d'une hauteur de six mètres.

Ses cris attirèrent des voisins, qui le relevèrent dans un état désespéré, et vendredi à midi, il expirait.

SAÛNE-ET-LOIRE. — Cour d'assises. — Cette nuit, à 1 heure du matin, après des débats qui n'ont pas duré moins de dix-sept heures, un instituteur-adjoint congréganiste de Marcigny, le nommé Bertrand, a été déclaré coupable par le jury de divers attentats à la pudeur sur des enfants confiés à ses soins, et condamné à huit années de réclusion.

ALLIER. — Infanticide. — La malheureuse qui a commis l'horrible crime découvert à Montluçon a été arrêtée le même soir et écrouée à la maison d'arrêt.

C'est une nommée Gagne (Marie), lingère, âgée de 22 ans, demeurant à la Ville-Gozet.

Il résulte de ses aveux qu'elle a accouché le 29 mai à 7 heures du matin. L'enfant était mort, dit-elle ; elle cacha le petit cadavre dans une caisse de linne sale ; mais craignant qu'il ne fut découvert, elle se rendit le surlendemain aux bords du Cher, assez loin de la ville, détacha la tête avec son couteau et jeta le corps dans la rivière.

Puis elle rapporta la tête dans son tablier et le cacha de nouveau dans la caisse de linne sale. Enfin, elle l'aurait apportée en venant travailler chez M. M..., chimiste, maison Perrier, et l'aurait jetée au fond d'un tonneau défoncé qui se trouvait dans le corridor de la maison.

On sait le reste.

La malheureuse Marie Gagne, qui a agi d'abord un peu inconsciemment, se rend compte aujourd'hui de l'énormité de son crime ; son désespoir est navrant et elle demande à mourir.

Tentative d'assassinat. — Jeudi vers 3 heures du matin, le sieur Chabanut, plâtrier à Cusset a tenté de tuer sa femme en lui tirant dix balles de revolver dont quatre ont produit des blessures, une derrière l'oreille gauche, une à l'omoplate gauche une dans le côté à hauteur du sein gauche et une au bras gauche.

Il a été constaté qu'aucune des plaies ne pouvait occasionner la mort.

Cette tentative d'assassinat est attribuée à la jalousie. Chabanut a pris la fuite et on n'a pas encore pu découvrir ses traces.

DEPÊCHES DE LA JOURNÉE

Les princes d'Orléans.

Mgr le duc d'Anjou assistait hier à la séance de l'Académie française.

Le duc de Chartres est attendu à St-Petersbourg.

Interpellation.

MM. Clémenceau et Georges Périn interpellent demain le gouvernement sur les affaires du Tonkin.

La réforme judiciaire au Sénat.

Les sénateurs se réuniront mardi dans les bureaux pour nommer les membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la réforme judiciaire, voté par la Chambre.

Une opposition très-vive se manifeste contre le projet parmi les membres de la gauche sénatoriale.

M. Martin-Feuillée est très-inquiet sur le sort que la chambre haute va faire à son œuvre.

Le roi de Hollande sur nos frontières.

Le général Février, commandant du corps d'armée qui a son siège à Nancy, et le préfet de Meurthe-et-Moselle ont été chargés par le gouvernement d'aller saluer en son nom le roi de Hollande qui se trouve en ce moment dans le grand duché de Luxembourg.

Les condamnés de Montceau-les-Mines

Le ministère a décidé d'accorder une amnistie complète, à l'occasion du 14 juillet, aux incendiaires et démolisseurs de croix de Montceau-les-Mines.

Démolition de croix

M. Oustry a fait démolir hier les croix qui se trouvent à l'entrée des cimetières du Père Lachaise et de Montparnasse.

La maladie de M. Le Royer

M. Le Royer, président du Sénat, décidément entré en convalescence, ira passer quelques temps à Lyon.

UNE JEUNE CHIENNE blanche, de la race des griffons, a été perdue ce matin entre le pont de Rhins et St-Vincent-de-Buisson. Récompense à qui la ramènera à M. CHENOUX, régisseur au Coteau.

FAITS DIVERS

Un cas de polyandrie. — Mercredi prochain viendra, devant la cours d'assises de la Seine, une fort curieuse affaire de bigamie...

Un homme pratique. — Une bonne histoire d'Anglais. Elle s'est passée, il y a trois jours, au cercle de V...

Notre Anglais, venu à V... pour affaires, avait été conduit le soir au cercle par un commerçant de la localité...

Le garçon conduit l'étranger au lieu désigné, lui indique l'entrée et se retire discrètement.

Or, il faut savoir que dans le Dauphiné, en général, et au cercle de V... en particulier, les locaux de la nature de celui que recherchait notre Anglais sont d'une organisation un peu primitive...

C'était tout. L'Anglais, devant cette organisation sommaire, fit une grimace significative. Il ne trouvait là rien de comparable aux établissements du même genre dont le confort et l'élegance font la gloire des clubs de Londres ou de Paris.

Sans dire mot, il pénétra dans le salon du cercle, chercha un instant des yeux et, avissant une chaise cannée, s'approcha et s'en empara. Puis, tirant de sa poche son couteau en bon acier de Sheffield, il perça dans le siège de la chaise un cercle de dimension et, prenant le meuble sous son bras, l'emporta avec lui dans le petit réduit.

Les membres du cercle de V... ne sont pas encore revenus de leur stupéfaction.

Encore le vitriol. — Un drame vient d'avoir lieu rue de Charonne, à Paris. Un ouvrier ébéniste, nommé Delinand, domicilié au numéro 53 de la même rue, sortait d'un débit de vins en compagnie d'un camarade. Soudain, une femme en état de grossesse avancée l'interpella.

Vous savez où demeure mon mari, lui dit-elle. Il m'a abandonnée, me laissant dans la misère. Je n'ai rien mangé depuis vingt-quatre heures, j'ai faim. Dites-moi l'adresse de mon mari.

Delinand répondit qu'il ne pouvait pas fournir ce renseignement et aussitôt, la femme, tirant de sa poche une fiole de vitriol, lui en lança le contenu à la figure, en s'écriant: — Voilà pour toi, menteur!

Le malheureux Delinand s'affaissa en poussant des cris épouvantables. Il avait le visage inondé du terrible liquide qui lui brûlait les yeux.

On le transporta à l'hôpital, Saint-Antoine, où les médecins reconnurent qu'il avait l'œil gauche irrévocablement perdu, et que l'œil droit était très-compromis.

Quant à l'auteur de cet attentat criminel, c'est une femme Sangle, dont le mari est ami de Delinand.

Conduite au commissariat de police, elle répondit à toutes les questions par ces mots: — J'ai faim!

On lui apporta des aliments qu'elle porta à sa bouche avec voracité. On dut les lui retirer et la faire manger lentement.

La femme Sangle accuse Delinand d'avoir conseillé à son mari de la quitter et d'être la cause de la misère où elle se trouvait.

Expulsee, faute de paiement, d'une chambre garnie qu'elle occupait rue de Montreuil, 25, elle est venue attendre Delinand dans la rue de Charonne, et lui a jeté le vitriol au visage parce qu'il refusait de lui dire l'adresse de Sangle. Cette femme a été conduite à l'infirmerie du Dépôt où son état mental sera examiné.

Le travail chez les Chinois. — Un ancien consul, M. Simon, donne dans la Nouvelle Revue des révélations très-curieuses sur la Chine et sa civilisation. L'objet de son dernier article est le travail. En voici une analyse:

On savait depuis longtemps que les Chinois étaient les plus grands travailleurs du monde. Ce que M. Simon a mis en lumière avec une rare perspicacité, ce sont les raisons de cette laboriosité, l'instinct qui rend le Chinois si apte au gain et si dur à la tâche. Le travail, qui dans les sociétés chrétiennes est considéré comme une déchéance et un châtiement, est chez les Chinois une véritable religion. Ce serait peu de dire que les Célestiens honorent le travail; ils le divinisent en quelque sorte; ils en font une obligation morale, une prière.

De cette apothéose du travail résultent plusieurs conséquences. D'abord, au lieu de l'opprimer, l'Etat le protège, de la façon la plus intelligente et la plus efficace. Le travail est essentiellement agricole; la terre est le réservoir naturel de l'épargne chinoise. Ce n'est pas que l'industrie n'ait pris un développement extraordinaire, mais elle est liée étroitement à l'agriculture et ne saurait s'en séparer. Le cultivateur transforme lui-même ses cannes à sucre, son chanvre, fait son huile, dévide ses cocons.

Il n'est pas prouvé que ce morcellement de l'agriculture et de l'industrie soit un contre-sens économique, car la valeur du sol chinois a trois fois proportions gardées, celle du sol français; de plus, malgré les conditions exceptionnellement favorables que l'Europe et l'Amérique ont obtenues de la Chine depuis cinquante ans, les importations sont beaucoup moins importantes qu'on ne le croit d'ordinaire. Un avantage indéniable de ce régime, en tout cas, est la suppression presque complète du salariat. L'industrie n'emploie guère que les bras de la famille ou six ou sept ouvriers étrangers, qui travaillent à l'entreprise ou sont intéressés dans l'exploitation. Rien de plus simple, d'ailleurs, pour un jeune homme, que de passer de la condition d'ouvrier à celle de patron. Ce moyen est l'association. Une dizaine de jeunes gens mettent en commun leurs économies et forment un capital en vue d'une certaine entreprise; mais cette entreprise, il n'y en a qu'un qui l'exploite. Le jeune homme garde toute son indépendance, toute sa responsabilité; il rembourse ses commanditaires par annuités.

Trahi par les chiens. — Très-malin, le receveur des contributions d'une commune du Rhône. Dans le pays où ce fonctionnaire réside, plusieurs habitants avaient négligé de déclarer leurs chiens.

Une certaine nuit, le receveur accompagné de ses deux commis, parcourut la ville et les trois compagnons se mirent à aboyer furieusement. Les chiens répondirent à cet appel engageant. Le receveur prit note du numéro des maisons, d'où partaient les aboiements, et ceux des habitants qui n'avaient pas acquitté la taxe furent bel et bien condamnés à la payer double.

On n'est jamais trahi que par les chiens. Une voleuse d'enfants. — Le commissaire de police du huitième arrondissement de Paris recevait mercredi dans son bureau, une jeune femme, nommée Eugénie Von Canberg, demeurant rue Richard-Lenoir, 35, qui lui fit la déclaration suivante: — Dans l'après-midi, je me rendais dans un bureau de placement, lorsque je fis la rencontre d'une dame vêtue de noir, mes avec élégance, paraissant âgée de trente ans.

de taille moyenne, laquelle parut s'intéresser à ma situation. Je portais mon enfant, âgé d'un mois, dans mes bras. Cette dame me dit qu'elle me trouverait une place. Elle me demanda mon adresse, me remit deux francs, puis elle me quitta en me disant qu'elle reviendrait me chercher le lendemain.

En effet elle arrivait ce matin, chez moi et m'annonçait qu'elle m'avait trouvé une place chez le baron Alphonse de Rothschild. Elle me remit en effet une lettre pour le baron, et quelques minutes après, je me dirigeai avec elle vers la rue St-Florentin.

En arrivant vers la demeure du baron de Rothschild, elle me pria de rentrer seule. Je gardais votre enfant, me dit-elle, jusqu'à votre retour.

Chez le baron de Rothschild, on me répondit qu'on ne connaissait pas la signature de la lettre et que, d'ailleurs, qu'on n'avait besoin de personne. Je sortis au bout de quelques minutes et ne trouvai plus ni la dame, ni mon enfant.

Le commissaire de police a recueilli la déposition de la pauvre mère, qui paraissait en proie à une douleur profonde, et a commencé une enquête afin de trouver les traces de cette habile voleuse d'enfant, dont il a le signalement.

HALLE DE ROANNE

Table with market prices for various goods like Froment, Seigle, Haricots, etc. Columns include item name, quality, and price.

FLEURS

La maison AUBOYER prévient le public qu'elle tient à la disposition des acheteurs un choix complet de plantes ornementales et de serres et de fleurs.

- APERÇU DES PRIX: Plantes à massifs, telles que Geraniums, Hélio-tropes, Verveines, Ageraltums, Anthemis, etc. le 100, 20 fr.

LIBRAIRIE BRUN

NOUVEAUTÉS La Comtesse Sarah, OHNET. — La Femme du Choquant, CHERBULLER. — Criquette, Ludovic HALÉZY. — Au bonheur des Dames, ZOLA. — Aimée du Roi. — La Tunisie et la Tripolitaine. — Col HARME. — La petite Duchesse, BOUTIER. — Le Fort de la Halle, OYSSÉ BAROT. — Annuaire de l'arrondissement de Roanne.

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DÉCHAUME Rue Ste-Elisabeth, ROANNE. et dans les kiosques de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la place St-Etienne: TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

PHARMACIE DE LA LOIRE 6, place Saint-Etienne, ROANNE DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères.

AVIS AUX CULTIVATEURS Par suite des pluies continuelles de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'oïdium, ce terrible ravageur de nos vignobles, fera, cette année de très-bonne heure son apparition. Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau. Le moyen le plus sûr est le SOUFRAGE dès la première pousse. La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de soufre sublimé, 1er choix, qu'elle donnera aux prix minime de 25 fr. les 100 kilog. logé en sacs de 60 kilog. MAGASIN DE VENTE, rue des Bourrassières, 2, à ROANNE

EN VENTE A LA LIBRAIRIE RAYNAL 10, rue du Collège, 10, VIENNENT DE PARAITRE: Docteur COURRET, Vingt-cinq ans de chirurgie, 1 vol. in-8° 5 fr. Docteur NOELAS, Histoire des faïences Roanno-Lyonnaises, 1 vol. in-8°, contenant 60 planches. 20 fr. BROUIN, Histoire des châteaux du Forez, 2 vol. in-8° 20 fr. On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués. Vente à crédit.

CRÉDIT LYONNAIS FONDÉ EN 1863 Capital: 200 Millions SIÈGE SOCIAL A LYON AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment: 5% aux Bons à échéances, à 2 ans 4% id id id à 18 mois 3% id id id à 1 an 2 1/2% id id id à 6 mois 2% id id id à 3 mois 2% id id id à vue ASSURANCES: Le Monde: Vie, Incendie, Accidents. Caisse Paternelle: Vie, Accidents.

A VENDRE MACHINES A COUDRE Véritables ELIAS HOWE PRIX RÉDUIT S'adresser à J. BARRÉ, 19, rue des Bourrassières, à ROANNE.

BOURBON LANCY (Saône-et-Loire). VIESBADEN FRANÇAIS Etablissement ouvert toute l'année EAUX THERMALES CHLORURÉES, SODIQUES, ALCAINES, MIXTES. Température 58° SOUVERAINES CONTRE La Paralyse, les Rhumatismes, les Névroses, les Maladies de la peau, la Syphilis, la Stérilité, les Maladies de la gorge et de l'utérus, les suites de fractures et de luxations. LE GRAND-HOTEL-CASINO de l'établissement thermal, maison de 1er ordre, appartenant à la Société concessionnaire, est dirigé par Mmes GAUXE (de Roanne). Situé dans le vaste parc de l'établissement thermal. 80 chambres au 1er et 2e étages. Cercle du casino, Salons de conversation, de billard, de jeux, de bal, de lecture. Salon de Dames avec piano. Logement et pension depuis 7 fr. par jour. Voitures du grand hôtel à tous les trains. Pour tous les renseignements s'adresser à la Direction à Bourbon-Lancy.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT TOUT RÉPARÉ A NEUF De 7 Pièces au 3e étage Maison VADON, rue de Cadore, n° 1. Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ EN BLOC OU PAR LOTS LE CLOS BARGE à la Livatte Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 15 mètres de large. Superficie à vendre 26000 mètres carrés. Facilité de paiement. Jouissance de suite. S'adresser à M. HELLE, notaire.

MONTAIGUT-CHARDONNET Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne. Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens. Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

Étude de M. VERCHÈRE, notaire, à St-Germain-Lespinasse (Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE EN GROS OU EN DÉTAIL une

JOLIE PROPRIÉTÉ Située tout près du bourg de St-Germain-Lespinasse. Bâtimens d'habitation et d'exploitation; et clos comprenant Jardin, Vigne et Pré. 0,55 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur les communes de St-Germain-Lespinasse et St-Romain-Lamoignon.

A proximité de la gare de Saint-Germain-Lespinasse. S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinasse.

CARROSSERIE FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE. L. CHOUDARD Rue Nationale, 26, à ROANNE. Ateliers de construction, rue du Rivage.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES DEMANDEZ: LIMONADE GAZEUSE

ST-ALBAN Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices. Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.